

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 14 mai 2024

**N° 73/05/2024 : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - BILAN DES TRAVAUX 2023**

*L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 14 mai à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville de Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 07 mai 2024.*

**Présents Titulaires : 34**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Philippe BECADE, Danielle BEDOS, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Michel CORNILLE, Jean-Martial DEJEAN, Marie-Agnès DETAILLEUR, Colette ESNAULT, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Stéphane GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Jean-Louis IBRES, Francis LABRUYERE, Véronique LAGARRIGUE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX.

**Absents ayant donné pouvoir : 9**

Mesdames, Messieurs, Marie-Claude BERLY à Jean-Pierre FOISSAC, Hervé CAMINEL à Alain BODERIOU, Thierry DEVILLE à Brigitte BAREGES, Lucie FOURNEL à Stéphane GONZALEZ, Jacques GAYRAL à Aline CASTILLO, Khalid LAABID à Bernard BOUTON, Sandrine LAGARDE à Rodolphe PORTOLES, Laurence PAGES à Annie GUILLOT, Michel WEILL à Danielle BEDOS.

**Absents Excusés : 5**

Mesdames, Messieurs, Mathieu ALBERT, Sandrine DIAZ, Arnaud HILION, Robert INFANTI, Stéphanie OLIVE.

**Monsieur Jean-Pierre FOISSAC donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

L'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), pour l'ensemble des services publics confié à un tiers par convention de Délégation de Service Public ou exploité en régie dotée de l'autonomie financière.

La CCSPL du Grand Montauban a été créée par délibération n°86/07/2020 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 et modifiée par les délibérations n°50/04/2021 et n°215/10/2021.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux est présidée par Madame la Présidente ou son représentant et est constituée des membres suivants :

MONTAUBAN	Bernard BOUTON Marie-Claude BERLY Bernard PECOU Stéphane GONZALEZ
ALBEFEUILLE LAGARDE	Francis MASSIMINO
BRESSOLS	Jean-Louis IBRES
CORBARIEU	Aline CASTILLO
LAMOTHE CAPDEVILLE	Alain GABACH
MONTBETON	Danielle BEDOS
SAINT NAUPHARY	Bernard PAILLARES
VILLEMADÉ	Francis LABRUYERE
REYNIES	Claude VIGOUROUX
LACOURT SAINT PIERRE	Françoise PIZZINI
ESCATALENS	Michel CORNILLE
ASSOCIATIONS LOCALES	UFC Que Choisir Association AFOC

Cette commission est notamment consultée pour avis pour :

- Tout projet de délégation de service public
- Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière
- Tout projet de partenariat

Elle a pour but d'examiner également :

- Les rapports établis par les délégataires de service public
- Le rapport sur la qualité et le prix du service public de l'eau
- Le ou les bilans d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière
- Le rapport établi par le co-contractant d'un marché de partenariat

L'article L1413-1 du C.G.C.T dispose que « le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à son assemblée délibérante, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente ».

La Commission Consultative des Services Publics Locaux du Grand Montauban s'est réunie deux fois au cours de l'année 2023.

Le 10 novembre 2023 pour examiner les rapports d'activités 2022 suivants :

- Délégation de Service Public Assainissement collectif et non collectif de Montauban, Montbeton, Saint-Nauphary, Corbarieu, Lacourt Saint Pierre, Lamothe Capdeville, Reyniès et Villemadé
- Délégation de Service Public Assainissement collectif de Bressols

- Délégation de Service Public Assainissement collectif et non collectif d'Escatalens
- Rapport sur la qualité et le prix du service public de l'Assainissement des communes du Grand Montauban
- Délégation de Service Public Eau de Montauban et Corbarieu
- Délégation de Service Public Eau de Villemade
- Délégation de Service Public Eau de Reyniès
- Délégation de Service Public Eau d'Escatalens
- Délégation de Service Public Eau Montbeton, Lacourt Saint Pierre et Montauban Rive Gauche
- Rapport sur la qualité et le prix du service public de l'Eau des communes de Corbarieu, Escatalens, Lacourt Saint Pierre, Montauban, Montbeton, Reyniès et Villemade

Le 20 novembre 2023 pour examiner les rapports d'activités 2022 suivants :

- Délégation de Service Public Transports Urbains
- Délégation de Service Public du Stationnement – Q PARK
- Délégation de Service Public Concession Parking Roosevelt – INTERPARKING
- Rapport sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets (collecte et traitement, déchetteries)
- Office de Tourisme
- Pépinière d'entreprises

Les procès-verbaux de ces deux CCSP sont annexés à la présente délibération.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 02 mai 2024,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- prendre acte du bilan des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux effectués en 2023, tel que présenté.

Après délibération, le Conseil Communautaire :

### PREND ACTE

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 14 mai 2024

La Présidente,  
Brigitte BAREGES



Le Secrétaire de séance,  
Jean-Martial DEJEAN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**16 MAI 2024**

De sa publication le :

**16 MAI 2024**